

CAISSARGUES



VILLE DE CAISSARGUES
RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
ANNÉE 2019

INTRODUCTION

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 2012, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi 21015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce débat doit en effet permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements qui préfigurent les priorités du budget primitif.

Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.

Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

SOMMAIRE

I. Le contexte

II. Les orientations budgétaires

I - Le contexte

Les projections du Fonds Monétaire International (FMI) faites en 2017 sur l'économie internationale sont revues à la baisse pour 2018 et 2019 - 3.7 % au lieu de 3.9 %.

Son inquiétude se nourrit de la situation des économies émergentes et de plusieurs facteurs de dégradation qui pèsent sur la conjoncture internationale. « Les risques ont commencé à se matérialiser » et notamment la guerre commerciale enclenchée par Donald Trump contre la Chine et un avis de tempête confirmé sur les pays émergents ainsi qu'avec la Russie. Si la balance globale des risques a plutôt penché dans un sens négatif au cours de l'été, la croissance américaine ne faiblit pas. Ce constat nous amène à conserver le scénario d'un ralentissement graduel de l'activité mondiale que nous privilégions depuis plusieurs trimestres. Il s'opérera à mesure de la montée des tensions inflationnistes, notamment aux États-Unis, et des réactions de politiques monétaires qui s'en suivront.

Très partagée à l'échelle mondiale en 2017, **la croissance est désormais hétérogène**. L'économie américaine est dopée aux stimulants fiscaux et budgétaires, l'économie européenne bute sur ses capacités de production et la hausse du pétrole et, les économies émergentes, du moins les plus fragiles, subissent une crise de change.

Dans les deux-tiers des pays suivis **le rythme de croissance annuel est aussi moins soutenu** en 2018 qu'en 2017 et ce sera encore le cas en 2019

Absente ces dernières années, l'inflation semble se réanimer. D'abord liée à la remontée des cours pétroliers, c'est une hausse plus fondamentale des prix qui est en passe de se restaurer. Les signes sont encore timides, mais **les hausses de salaires sont un peu plus fortes aux États-Unis comme en zone euro**. Les hausses de tarifs douaniers pourraient aussi contribuer aux hausses de prix. La réaction des banques centrales sera déterminante ; nous retenons qu'elle restera mesurée.

Dans ce contexte, les chocs subis par les devises des économies émergentes les plus fragiles (Turquie, Argentine, Afrique du Sud, voire Brésil, Inde et Indonésie) pourraient connaître quelques répliques, avec à la clé pour certaines d'entre elles un probable recul de l'activité. La Chine, quant à elle, poursuivrait le ralentissement ordonné de sa croissance.

L'économie américaine bénéficiera encore en 2019, quoique dans une moindre ampleur, des stimulants fiscaux et budgétaires. Mais les conditions

de son financement pourraient progressivement se renchérir alors que les exportations seront déjà menacées par l'appréciation du dollar. Revue à la hausse, l'épargne des ménages est un élément de soutien qui préviendrait une franche décélération.

Après un trou d'air en début d'année, surtout en France et en Italie, la seconde partie de l'année 2018 sera un peu plus favorable. La zone euro revient sur un rythme de croissance plus faible mais probablement plus adapté à son potentiel. Les changements conjugués à la tête de la BCE, du Parlement et de la Commission européenne en 2019 représentent une incertitude, tout comme l'action du gouvernement populiste en Italie.

La dette publique des États de l'Union européenne fin juillet 2018 :

Après plusieurs années de hausse dans tous les pays européens suite à la crise économique et financière de 2008, on observe désormais une légère baisse de la dette publique. Au trimestre 2018, celle-ci atteignait 81,5% du PIB européen.

Au 1^e trimestre 2018 (T1 2018), la dette des 28 États membres se porte à **81,5% du PIB**. Celle de la zone euro équivaut quant à elle à **86,8% du PIB**. Entre les 1^{ers} trimestres 2017 et 2018, l'endettement a ainsi diminué de **2,1 points** dans toute l'UE, et de **2,4 points** dans la zone euro.

La **dette publique**, qui représente la dette de l'État, c'est-à-dire l'ensemble des emprunts contractés par l'État, ne doit pas être confondue avec le **déficit public** qui est un solde annuel négatif entre des recettes et des dépenses.

Le déficit public des États de l'Union Européenne :

Individuellement, quatre pays affichent un niveau de dette publique supérieur à 100% du PIB. Il s'agit de la **Grèce** (180,4%), de l'**Italie** (133,4%), du **Portugal** (126,4%), de la **Belgique** (106,3%). Entre 2010 et 2014, le niveau d'endettement public par rapport au PIB a fortement augmenté dans de nombreux pays européens, mais la tendance générale est à la baisse depuis 2015.

Entre le 4^{ème} trimestre 2017 et le 1^{er} trimestre 2018, 12 États ont enregistré une hausse de leur ratio de dette publique. Les plus fortes hausses ont été relevées en **Belgique** (+2,9 points de pourcentage), en **Grèce** (+1,8), en **Italie** (+1,6), en **Slovénie** (+1,4) ainsi qu'en **République tchèque** (+1,1).

À l'inverse, 16 États membres ont enregistré une diminution de leur dette entre le 4^{ème} trimestre 2017 et le 1^{er} trimestre 2018. Les baisses les plus

marquées ont été relevées en **Lettonie** (-4,4), en **Lituanie** (-3,5), à **Chypre** (-2,8) et en **Suède** (-2,6).

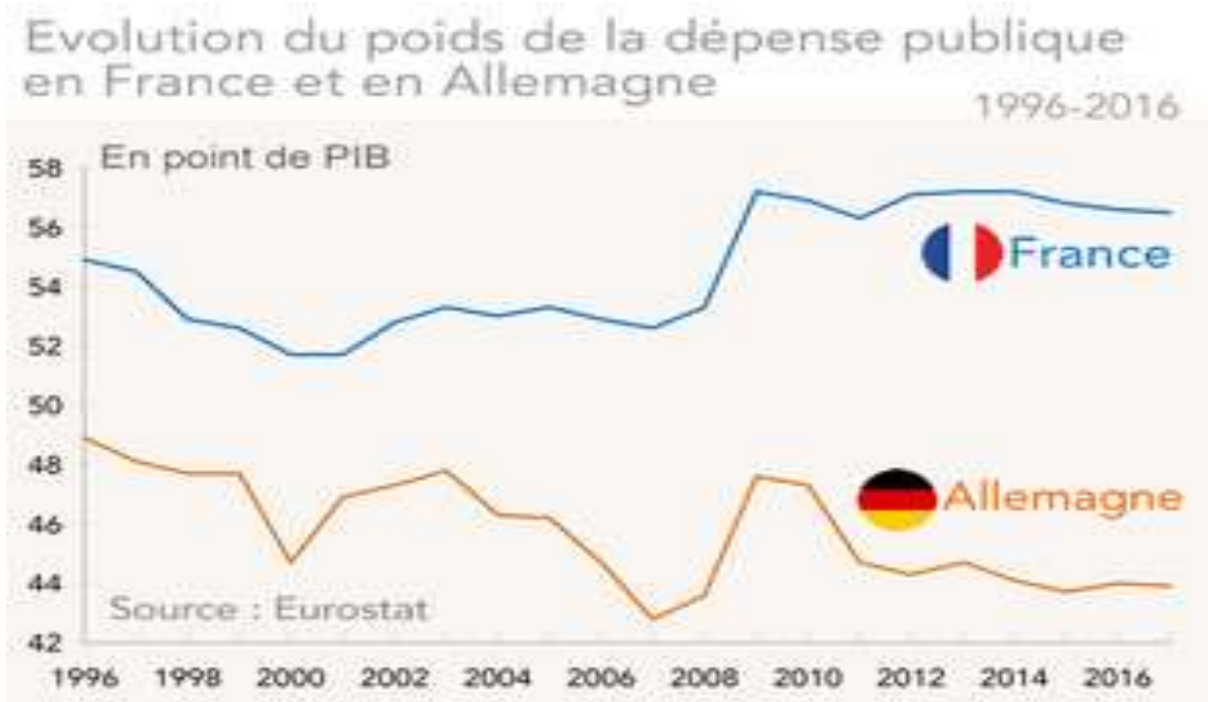
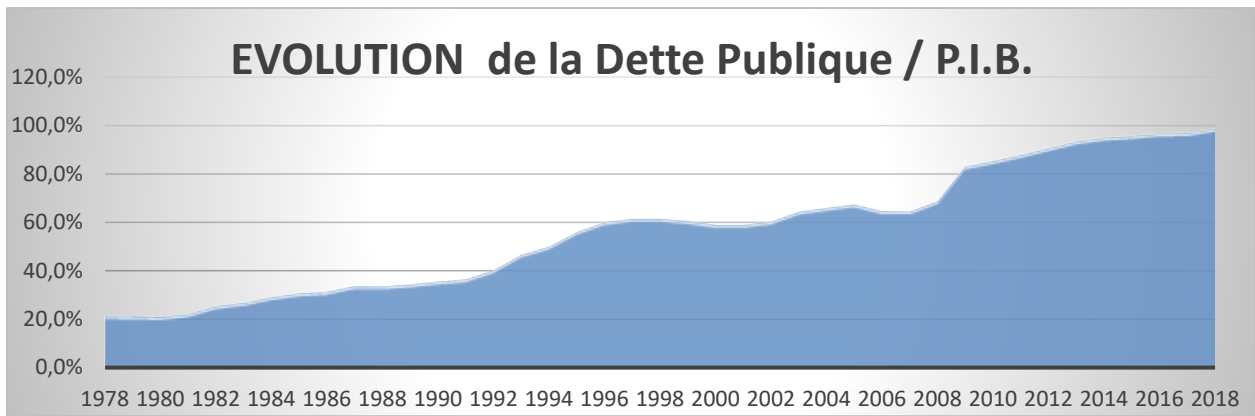
En comparaison du 1^{er} trimestre 2017, seule la **Grèce** (+2,7) a enregistré une hausse de son ratio de la dette publique par rapport au PIB à la fin du premier trimestre 2018.

En France, la dette publique est supérieure à celle de la moyenne de l'Union européenne et de la zone euro, et s'élève à 97,7% du PIB au 1^{er} trimestre 2018, soit une baisse de 0,9 point par rapport au 4^e trimestre 2017, elle s'élève au deuxième trimestre à 99% du PIB, selon les données publiées par l'Insee fin septembre 2018. La dette s'établit à **2 299,8 milliards d'euros** à fin septembre 2018. Elle reste toujours sous le seuil symbolique des 100%.

Après un pic en 2017, la croissance française devrait poursuivre son ralentissement et à se rapprocher de son potentiel, malgré le soutien au pouvoir d'achat des ménages qu'apporteront les allègements fiscaux en fin d'année 2018. Dans ce contexte macroéconomique, l'agenda politique de réformes structurelles et de consolidation finances publiques risque d'être plus difficile à mener.

D'autant que le mouvement des « Gilets Jaunes » a fortement bouleversé le paysage en ayant un impact économique et financier qui se traduit dans le PIB et pendant ce temps, la France perd sa place de 6^{ème} dans l'économie mondiale.



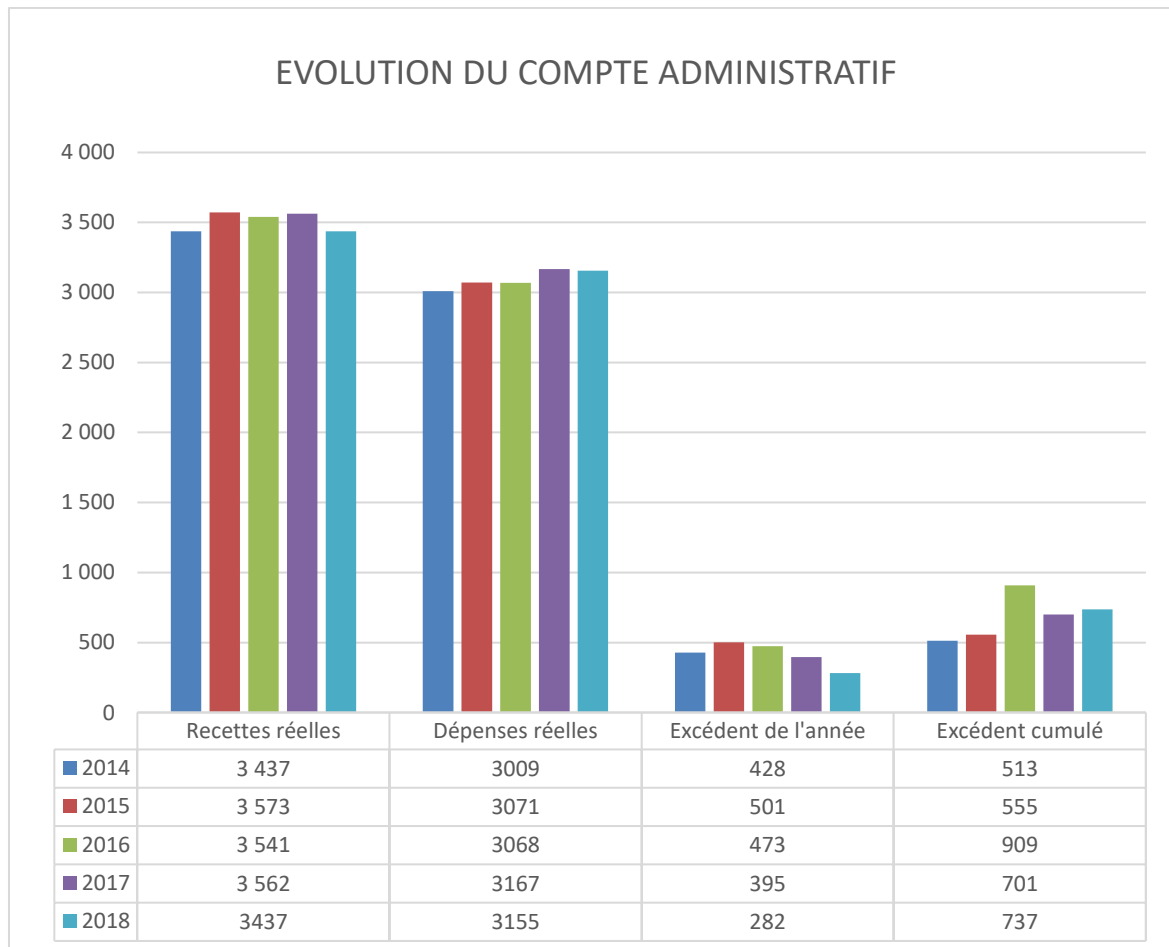


II – Les orientations budgétaires

L'analyse rétrospective de la « santé » financière de la commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en exploitation qu'en matière patrimoniale.

A - Analyse rétrospective

Ci-dessous, l'évolution du « COMPTE ADMINISTRATIF »



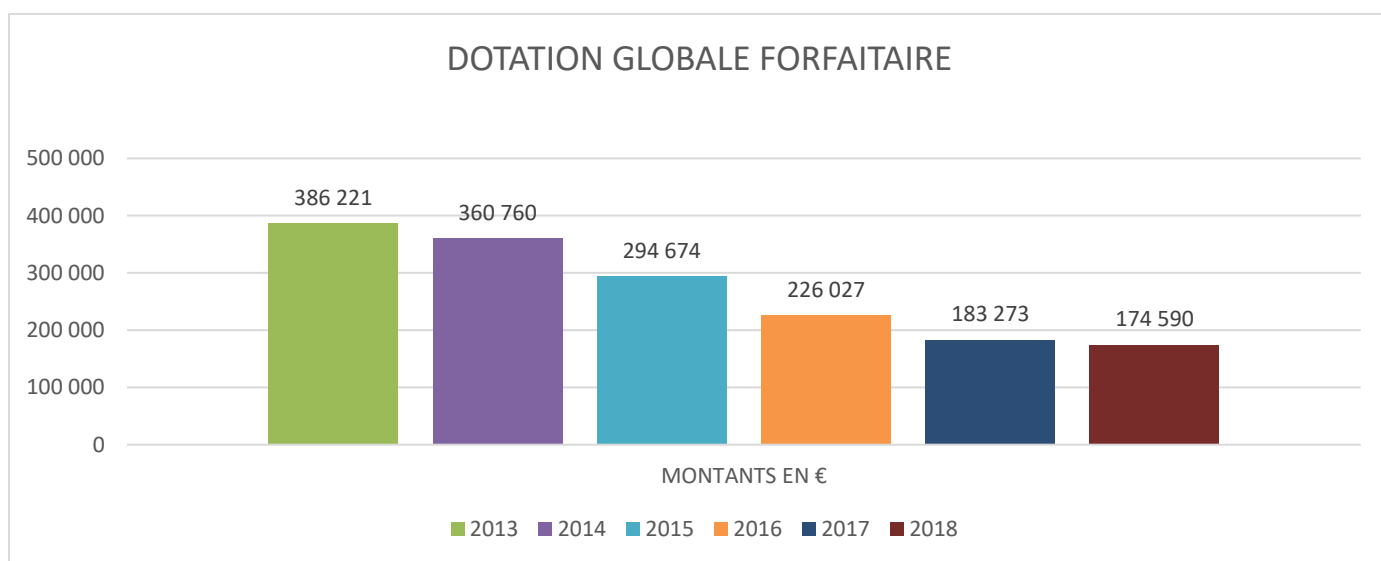
L'ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT :

OPÉRATIONS RÉELLES DE L'EXERCICE	ANNÉE	2014	2015	2016	2017	2018
RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT	<i>en K€</i>	3 404	3 499	3 444	3 476	3 400
<i>(recettes de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels)</i>						
FISCALITÉ DIRECTE LOCALE		2 582	2 736	2 727	2 678	2 651
<i>dont produit fiscal TH-TF</i>		1 698	1 824	1 810	1 820	1 858
<i>dont compensation N.AGGLO</i>		677	679	649	596	510
<i>autres recettes fiscales</i>		207	233	267	262	283
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		617	546	471	498	498
<i>dont DGF</i>		361	295	226	183	175
<i>autres recettes</i>		256	251	245	315	323
AUTRES PRODUITS COURANTS		205	217	247	300	252

Au 31.12.2018, les recettes de fonctionnement sont en retrait de 2.2 %

Focus sur la D.G.F.

ANNÉE	2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018
MONTANTS EN €	405 030	386 221	360 760	294 674	226 027	183 273	174 590
évolution en %		-0,92%	-6,59%	-18,32%	-23,30%	-18,92%	-4,74%
				-			-
ÉVOLUTION DEPUIS 2010				27,25%	-44,19%	-54,75%	56,07%



Depuis 2010, la Dotation Globale Forfaitaire a diminué de plus de 56 %.

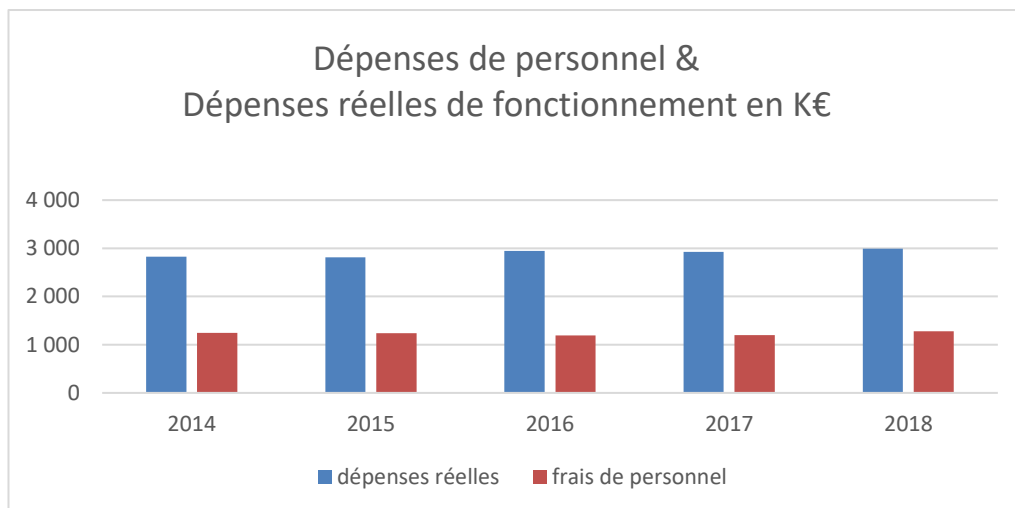
L'ÉVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT :

OPÉRATIONS RÉELLES DE L'EXERCICE	ANNEE	2014	2015	2016	2017	2018
DEPENSES DE GESTION COURANTE	<i>en K€</i>	2 814	2 854	2 833	2 928	2 992
<i>(Dépenses de fonctionnement hors frais financiers)</i>						
FRAIS DE PERSONNEL		1 245	1 238	1 194	1 202	1 276
soit		44%	43%	42%	41%	43%
ACHATS ET PRESTATIONS DE SERVICE		1 118	1 168	1 221	1 283	1 239
<i>dont eau et assainissement</i>		69	80	52	37	24
<i>dont électricité</i>		127	147	126	89	117
<i>dont combustibles</i>		34	40	35	40	36
<i>dont carburant</i>		12	9	8	7	9
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		451	448	417	443	478
<i>dont subvention CCAS</i>		10	8	8	10	10
<i>dont subvention aux associations</i>		131	116	90	95	152

Les achats et prestations de service sont en diminution de 3.43 % par rapport à 2017.

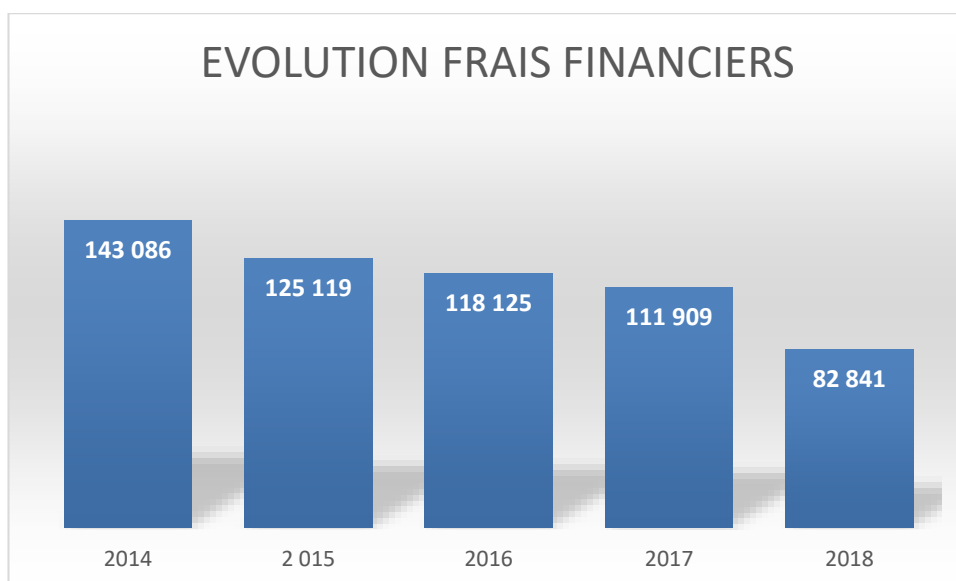
Les dépenses de gestion courante sont en augmentation dues aux autres contributions (dont 60.000 € versés à l'Association des familles – Crèche Pomme d'Api suite à la délibération du 9 juillet 2018). Cette somme doit nous être remboursée.

Les frais de personnel augmentent de 6.16 % et représentent 43 % des dépenses réelles pour l'année 2018 contre 41% en 2017.



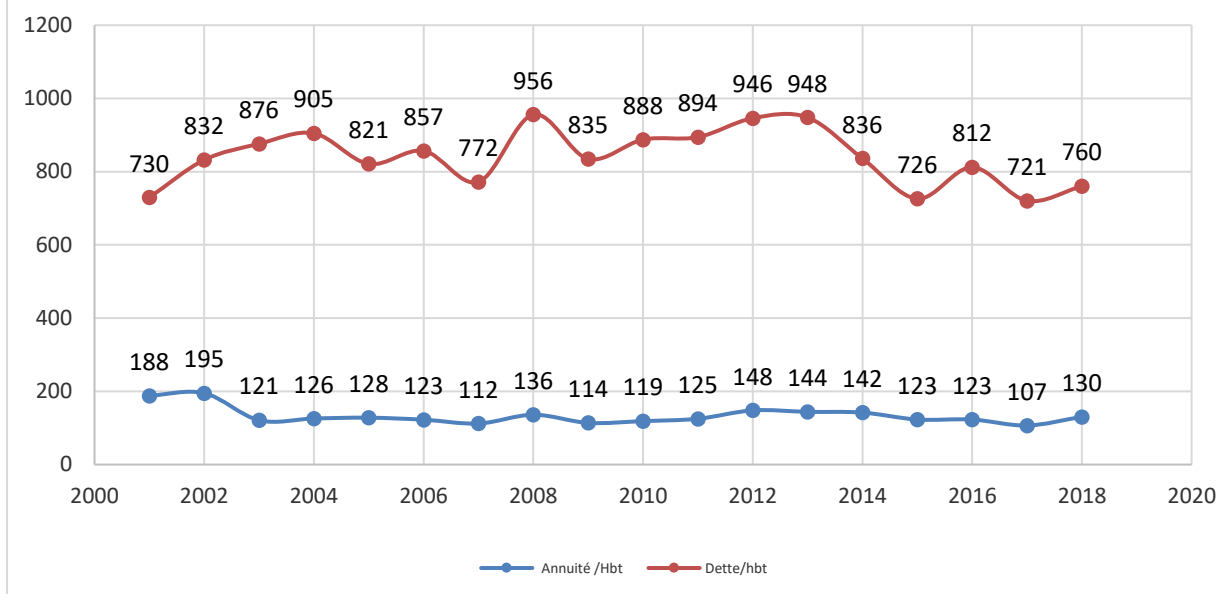
LA DETTE – FRAIS FINANCIERS

Les Frais financiers enregistrent une baisse régulière depuis l'année 2013.



La dette au 31.12.2018 s'élève à **3.072.678 €**.

Évolution Dette et Annuité par Habitant

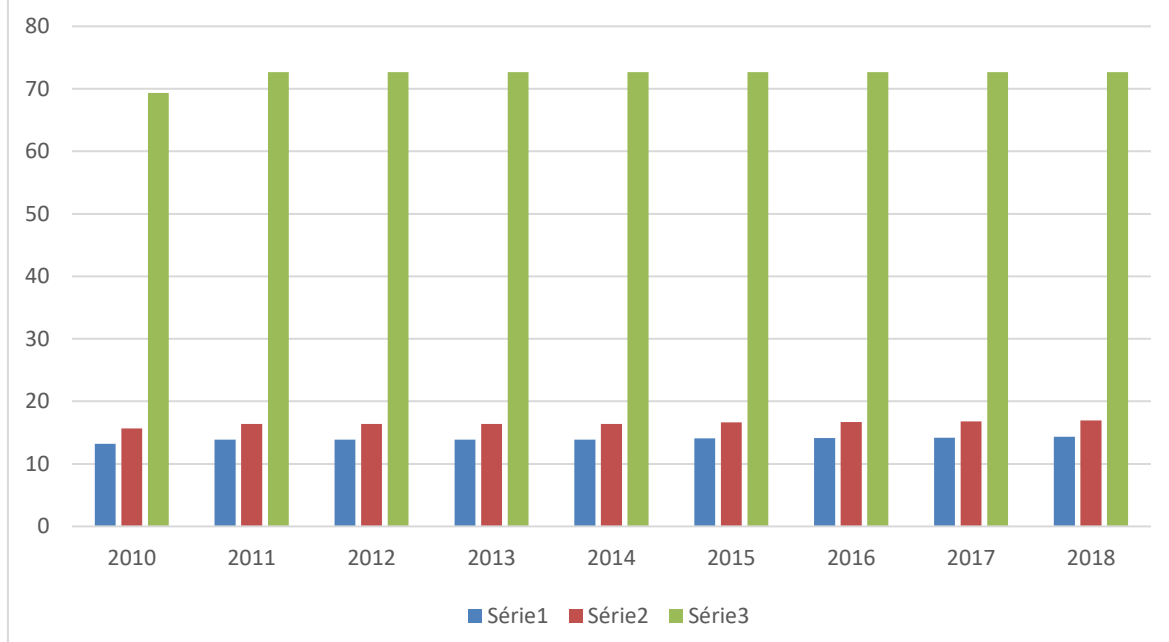


LES TAXES LOCALES

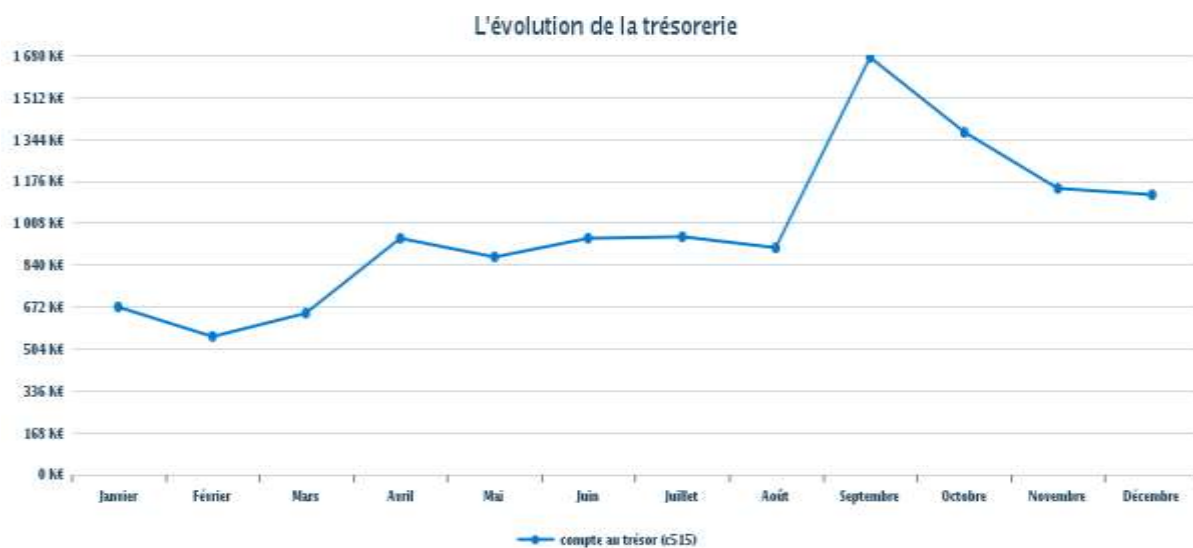
PROJET 2019 - ÉVOLUTION DES TAUX LOCAUX DE 2010 à 2019

ANNÉE	TAXE HABITATION	TAXES FONCIÈRES	TAXE FONCIÈRE NON BATI
2010	13,23	15,65	69,35
2011	13,86	16,40	72,66
2012	13,86	16,40	72,66
2013	13,86	16,40	72,66
2014	13,86	16,40	72,66
2015	14,06	16,64	72,66
2016	14,13	16,72	72,66
2017	14,20	16,80	72,66
2018	14,34	16,97	72,66
2019	14,56	17,22	72,66

ÉVOLUTION DES TAUX LOCAUX



2018



B – ANNÉE 2019

- Fonctionnement - Recettes

Une augmentation des tarifs sera appliquée d'environ 1.5 %.

Compte tenu des prises de compétences par l'EPCI (Nîmes Métropole), le montant des attributions de compensation subit une baisse d'année en année.

- Fonctionnement – Dépenses

Dans une conjoncture des plus difficiles, la commune s'efforce de poursuivre ses objectifs de gestion.

Les participations à la vie associative locale ainsi qu'aux établissements publics locaux (CCAS et groupes scolaires) seront en partie similaires à l'année 2018.

La subvention accordée à l'Association Familiale sur l'année 2019 correspond au remboursement des charges d'énergie de l'année 2018.

Dans le cadre de la D.S.P, une subvention de 87.000 € est accordée à Vivadom, en contrepartie, cette Association versera à la commune une redevance d'occupation de domaine public de 26.600 €.

La contribution au SDIS, dépense subie par la commune, a été réévaluée par le Conseil d'administration du SDIS, soit 105.696.32 € contre 87 146.55 € en 2018.

La commune conteste cette augmentation et a été en justice d'une façon collective avec d'autres communes et individuelle.

Nous allons maintenir dans nos comptes le même montant que l'année 2018 et faire une provision de 18.549 €.

- Investissement – Recettes

Nos ressources seront essentiellement composées pour l'année 2019 :

- Les subventions non perçues en 2018 :

- . Subvention pour le Pôle Santé pour un montant de 124 K€.
- . subvention pour la réalisation de la salle « VEGA » Centre Saint-Exupéry pour un montant de 10 k€.
- . subvention pour la restauration du château de Tzaut pour un montant de 10 k€.
- du montant du FCTVA, suivant les investissements de 2016, qui devrait être à hauteur de 149 k€.

Investissement - Dépenses

Le projet « Pôle Santé » doit se terminer courant premier trimestre 2019. Le montant des restes à réaliser est de 90 K€.

Un certain nombre de dossiers a été constitué auprès de NM dans le cadre des « fonds de concours ». Le montant s'élève à 632.220 € TTC :

- Cheminement PMR - plateaux piétonniers et rénovation voirie rue Alphonse Daudet et Ancien Chemin des Canaux, soit 183 600 € TTC,
- Création parking abords école Mirman, soit 24.903.61 € TTC,
- Arrosage et enherbage du mini terrain de football, soit 29.693.06 € TTC,
- Clôtures des courts de tennis et des terrains de football d'honneur et d'entraînement, soit 73 370.40 € TTC.

Le budget 2019 pourrait ne pas permettre la réalisation de la totalité des projets, il y aura lieu d'arbitrer.